

Déclaration liminaire du vendredi 15 mars 2019



Monsieur l'IA-DASEN,
Mesdames, Messieurs les membres du CHSCT-D
Mesdames, Messieurs les représentants des personnels,

C'est dans un contexte politique et social inédit que s'ouvre ce deuxième CHSCT-D de l'année scolaire. Alors que pour la première fois dans notre démocratie, un Grand Débat National s'est ouvert à tous les citoyens avec une volonté affichée de vouloir donner la parole à toutes et tous, le projet de loi pour une « Ecole de la confiance » est en procédure accélérée à l'Assemblée Nationale ... N'est-ce pas paradoxal ?

L'Unsa Education s'inquiète de la mise en oeuvre prochaine de ce projet de loi dans notre département. Lors de notre dernier propos liminaire, nous mettions en lumière la surcharge professionnelle inacceptable des directeurs et directrices d'école. Nous attendions alors la mise en place d'un groupe de travail permettant d'étudier la situation de cette catégorie de personnels mais il n'en fut rien. Les directeurs et directrices d'écoles sont la clé de voute du bon fonctionnement de nos écoles publiques, tant bien urbaines que rurales. Tendre à les faire disparaître serait un terrible aveu de méconnaissance de la réalité du terrain envers nos collègues. Pour l'Unsa Education, le travail de terrain ne peut pas disparaître du quotidien des écoles. La mise en place des directions multi-sites nous préoccupe : comment le travail permanent d'accueil des parents, de permanence téléphonique sera-t-il reconnu ?

L'Unsa Education s'alarme de remarquer une réelle volonté du ministre de mettre les enseignants au pas. L'actualité éducative de cette semaine a été marquée par une lettre envoyée aux recteurs et DASEN les enjoignant, vous enjoignant M. l'IA-DASEN, à respecter les procédures disciplinaires à l'encontre des enseignants n'ayant pas saisis les résultats des évaluations nationales. Rappelons que l'obligation réglementaire porte sur l'évaluation des élèves, non pas sur l'utilisation d'outils ministériels. De plus, aucune instruction ministérielle n'a obligée la mise en place d'évaluation mi-CP ... Mais troquons-nous déjà l'école de la confiance pour celle de l'obéissance ?

Comme depuis deux ans, l'actualité éducative n'est pas à la peine dans l'Education Nationale, et ce projet de loi est arrivé « en même temps » que la mise en place de la réforme du mouvement des personnels du premier degré. L'Unsa Education a su apprécier la mise en place de groupes de travail départementaux, rendant possible un réel dialogue entre administration et organisations syndicales, permettant de réfléchir conjointement à la mobilité de nos collègues. Néanmoins, nous nous inquiétons vivement de voir se mettre en place, à terme, une mobilité restreinte pour nos collègues. La disparition du discriminant « nombre d'enfant » nous inquiète fortement. Cette disparition conjuguée avec l'inversement de l'âge va mettre à mal nombre de collègue trentenaires ou quadragénaires ayant de jeunes enfants. Jusqu'à présent, le renoncement au poste pouvait se faire sans justificatif particulier, cela pourra-t-il continuer ? Ou allons-nous contraindre des enseignants à rester sur des postes qui ne leur conviennent pas, dans lesquels ils ne s'épanouissent pas ?

Enfin l'Unsa Education s'alarme de la mise en place, au pas de charge, de la réforme du lycée. Les équipes dans les établissements sont en tension. Nous savons que les dotations sont insuffisantes pour assurer la mise en place des spécificités sur tout le territoire tout en continuant de rendre attractif les établissements qui le sont moins. Cette réforme du baccalauréat s'accompagnant d'une diminution du nombre de poste enseignant dans le second degré, l'Unsa Education craint que l'offre ne soit pas équitable sur tout le territoire pour nos futurs diplômés que sont les lycéens. Allons-nous favoriser ceux qui peuvent se déplacer aisément en faisant donc une croix sur l'équité des chances ?

Les représentants de l'Unsa Education : Françoise Chavassieux (A&I Unsa), Dominique Furnon (SE-Unsa), Marie-Pierre Montjontin (Snies-Unsa) et Mathilde Point (SE-Unsa).